

1853.

551

Pour les écoles
chrétiennes
des Frères de la
Croix-rouge

A Monseigneur
Le Cardinal de Bonald,
Archevêque de Lyon

Présenté le dimanche
13 février,
7 du soir

par
Omerier et autres
Signataires

Monseigneur,

Le soussigné s'adresse à vous,
Monseigneur, pour faire entendre un cri
d'alarme.

Le double des Frères de la Croix-rouge
ont vainement attendu la décision de
l'administration pour la préserver d'une
saisie et vente mobilière qu'ils sont
à la veille de subir.

La Commission provisoire de secours
nommée sous votre haut patronage, a
eu devoir remettre son mandat à des
notabilités Lyonnaises présidiées par
M^r Verne, notaire, cette commission définitive
a été prorogée nous ne savons par qui
et comment; ~~Seulement, nous avons été~~

~~désolé de voir le nom de son Président~~
M^r Verne, figurer parmi les signataires
de compte-rendu des écoles mutuelles,
~~c'est bien affligeant!~~



Le temps presse, dans quelques jours
peut être, les meubles de l'école déjà saisis,
s'écarteront sur la voie publique pour être
ignominieusement vendus. Six mille
francs sont indispensables pour
craquer à de pauvres familles ^{chrétiennes}
l'écule de leur choix.

Ne peut-on avoir la conviction que le
monarque religieux qui a glorifié Dieu
et le peuple en soutenant le chef de la
Catholicité, ne résuserait pas d'étendre
sa paternelle et charitable bonté sur les
pauvres enfants de la Croix-verte.
L'Empereur comblerait le déficit de
l'école chrétienne, s'il vous plairait,
Monsieurs, de plaider la cause
de ces jeunes écoliers dépossédés par les
prospères anti-religieuses.

Veuillez être leurs protecteurs de tout de
misère et agréer leur témoignage de
plus profond respect, avec lequel ils
se respectent ont l'honneur d'être,

Monsieurs

Lyon, ce 13 Février,
1853.

Vos très humble et
très obéissant serviteur.
Seigneur les signataires